

S/P de 11-11-52. 3e Ann. n° 4-2 (1952 - 1953)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal

Séance du 8 NOVEMBRE 1952

VILLE DE ROYAN

Arrondissement

de

Rochefort

Département

Charente-Maritime

OBJET

Electricité :
Distribution aux
riverains de la
Route de Maine-Geoffroy
M A R C H E

Convocat. du 3 nov.

numéro de

Affiché le 52084

Le huit novembre mil neuf cent cinquante deux le Conseil Municipal de Royan, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Ch. REGAZONI Maire,

Étaient présents: MM. Ch. Régazoni - Rochedereux - Chamboulan - Prugnaud - Bujard - Dufour - Guillaud - Chazeaud - Counil - Bouchet - Baudet - Peraudeau - Mellé Rikosky -

formant la majorité des membres en exercice.

Étaient représentés: M. Main par M. Dufour - M. Bomecq par M. Bouchet
Monsieur BUJARD a été élu Secrétaire.

M. le Président ouvre la séance

Pour en terminer avec ce projet qui piétine depuis un an, le Conseil décide d'autoriser M. le Maire à passer marché avec l'Entreprise DELAGE Albert de Pons pour construire une ligne Basse Tension de 340 mètres en fil cuivre 50/10 et 40/10 portés sur poteaux béton. Montant du marché : 348.120 francs (trois cent quarante huit mille cent vingt francs).

La dépense sera imputée aux dépenses imprévues.

M. le Maire cherchera à diminuer les charges de la Ville, soit au moyen d'une participation des bénéficiaires, soit en s'adressant au Fonds d'Allègement des charges d'électrification, par l'intermédiaire du Syndicat Départemental.

APPROUVE

La Rochelle, le 31 Janv. 1953
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé : Illisible.

Fait et délibéré à ROYAN
Les jour, mois et an susdits

Ont signé au registre : MM. Les membres
présent à la séance.

POUR COPIE CONFORME
Royan, le 3 Février 1953
Le Maire,

POUR EXTRAIT CONFORME :

LE MAIRE,



MARCHE DE GNE à GNE

ENTRE Charles REGAZONI, Maire de la Ville de Royan
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Croix de Guerre 1914-1918
Autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du 8 Nov. 1952

ET : M. Albert DELAGE, Entrepreneur d'installation électrique, 6 rue du
Général LECLERC à POISS

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1er - M. DELAGE Albert s'engage à construire, en bordure de la Route reliant le carrefour de la Perche et le Village Mains-Geoffroy, une ligne électrique basse tension destinée à la distribution du courant aux riverains de ladite Route.

Cette ligne d'une longueur de 340 mètres sera établie sur poteaux béton et comportera trois fils de cuivre 50/10 et un fil 40/10

ARTICLE 2 - Le marché comprendra la fourniture et la pose (fouilles, levage, bétonnage) de :

- 6 supports béton
- 8 poulies d'arrêt et
- 20 isolateurs et ferrures
- le déroulage et le réglage de la ligne,
- la fourniture des fils de cuivre estimés à 228 kgs

le tout pour le prix net et forfaitaire de 348.120 frs (trois cent quarante huit mille cent vingt frs).

ARTICLE 3 - Les travaux seront exécutés selon les indications que l'entrepreneur s'engage à solliciter de l'Ingénieur, Chef de la Subdivision E.D.F. de ROYAN.

ARTICLE 4 - L'Entrepreneur s'engage à livrer la ligne en état de fonctionnement quinze jours après avoir reçu de l'Ingénieur, Chef de la Subdivision E.D.F., l'ordre de service.

ARTICLE 5 - La Commune versera les 9/10^e du forfait à l'entrepreneur dans le mois qui suivra la réception des travaux; le reliquat de 1/10^e sera payé six mois plus tard sur certificat de réception définitive.

ARTICLE 6 - Les frais d'enregistrement du présent marché sont à la charge de l'Entrepreneur qui pour l'exécution de ces présentes fait élection de domicile à la Mairie de ROYAN

A ROYAN, le 10 novembre 1952

LE MAIRE,

L'Entrepreneur,



[Signature]

[Signature]

Approuvé
La Rochelle, le 31 Janvier 1953
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé : Illisible.

POUR COPIES CONFIRMES
Royan, le 3 Février 1953
Le Maire,

